

Notre manufacturè se vante maintenant d'avoir l'outillage le plus moderne au Canada pour la fabrication du Catsup. Nous avons aussi un des meilleurs Préparateurs de Catsup sur le continent.

L'automne dernier nous avons acheté des tonnes et des tonnes des plus belles Tomates "Rose." Elles ont été lavées, échaudées, pelées et épépinées, puis ont subi le procédé qui consiste à en faire un Catsup de Tomates Marque "Crest." Rien du goût délicieux de la tomate mûre n'en est parti et le mélange des épices et condiments fait par notre préparateur lui a donné un piquant appétissant qui ne peut pas être égalé.

Mis en grandes bouteilles de 14 oz., avec une fermeture à vis, c'est l'un des emballages les plus attrayants qui aient jamais été mis sur le marché. Nous garantissons sa pureté, et la propreté absolue de notre manufacture et de nos méthodes met ses qualités sanitaires hors de doute.

Emballé en caisses de deux doz., \$1.00 par doz. f. o. b., Montréal.

THE OZO CO., LIMITED,
MONTREAL.

Le président Hegeman

Une assemblée des surintendants et des officiers de la Metropolitan Life Insurance Company a été tenue à New-York, samedi dernier, assemblée à laquelle l'accusation portée par le grand jury de New-York contre M. John R. Hegeman a été discutée par M. Haley Fiske, vice-président et conseil.

M. A. G. B. Claxton, C.R., qui était présent, vient d'arriver de New-York et fait remarquer que les dépêches publiées à Montréal la semaine dernière, comportent une idée absolument fautive des accusations portées contre le président de la Metropolitan.

M. Claxton fait remarquer que l'accusation se rapporte aux rapports annuels de 1902, 1903 et 1904 et qu'elle n'est pas à l'effet que ces rapports indiquent un

actif plus fort que celui que la Compagnie possédait, mais elle prétend que certains prêts collatéraux y figuraient comme espèces. Cette accusation est simplement technique.

Aux diverses assemblées de la Compagnie, on adressa des expressions de sympathie unanimes au président qui est resté trente-sept ans dans la compagnie. Nous extrayons le passage suivant des résolutions adoptées par le bureau des directeurs:

"Les faits sur lesquels l'accusation est basée ont été exposés avec la plus grande franchise par le président Hegeman devant le comité Armstrong. Le rapport de ce comité a exposé les faits sans les critiquer. Les faits sont qu'il y a quelques années, à la fin de chacune de plusieurs années, le président a vendu des

prêts collatéraux et les a rachetés au commencement de l'année suivante. Dans chaque cas, la preuve du prêt et de la partie collatérale a été fournie à l'acheteur qui, dans chaque cas, a donné un chèque à l'ordre de la compagnie, lequel chèque était déposé au crédit de la compagnie et payé en temps voulu.

"M. Hegeman a certifié devant le comité Armstrong que ces transactions étaient faites dans le but d'éloigner une quantité de demandes de prêts à donner de provenant du district de Wall Street. Le département de l'assurance n'ignorait pas cette pratique. Au contraire, ce département, dans deux occasions différentes et sous deux administrations différentes, en a été informé et ne l'a pas critiquée.

"L'accusation dit que les rapports annuels de la compagnie n'étaient pas corrects en ce qu'ils reportaient des sommes en espèces au lieu de prêts collatéraux. Toutefois, on ne nie pas qu'en réalité les espèces se trouvaient dans le trésor de la compagnie et que les prêts collatéraux n'y étaient pas. Le conseil notifie la compagnie que le titre légal concernant ces prêts n'était pas entre les mains de la compagnie le dernier jour de l'année où le rapport a été fait, mais qu'il était entre les mains des parties à qui ces prêts ont été vendus.

"Personne n'a fait aucun profit sur ces transactions; il n'en est résulté aucune perte pour la compagnie. En réalité, chaque prêt collatéral a été payé complètement avec intérêt, quand il a été appelé, et la compagnie n'a jamais perdu un seul dollar par cette forme de placement d'argent."

Les bonnes mœurs et la morale sont des amies jurées et de fermes alliées.— (Watts.)

DECES

Nous apprenons avec regret la mort de M. E. H. Bisson, ancien député et notaire du district de Beauharnois, décédé à Beauharnois, mardi dernier, de sa 74e année, entouré des siens.

M. E. H. Bisson qui, durant presque toute son existence, a occupé des positions civiques, politiques et autres très importantes n'a laissé, partout où il a passé, que des amis pour déplorer sa perte.

Sa mort laisse dans le deuil ses sept enfants: deux sont religieuses de la Congrégation des Soeurs des SS. Noms de Marie et de Marie, l'une Amanda est supérieure de la mission de Cohoes, N.Y. et l'autre Marie Louise est à Disraeli, P.Q. Ses autres enfants sont Albina, épouse de M. Gustave Leduc, assistant-gérant de la Banque d'Hocheville, Montréal; Ubaldine, épouse de M. Charles Emard, avocat de Montréal; Huguette, gérante de la maison Boivin, Wilson & Co, à Montréal; Edmour, dans le service civil à Québec, et Louis, agent de police à Montréal.

Nous leur offrons nos plus sincères condoléances.